FO 44

GUIDE 2023 de la Formation syndicale

SOMMAIRE

Questions-Réponses ... P.2

Procédure d'inscription ... P.3

Calendrier des formations organisées à l'UD FO 44 et à l'UL de Saint-Nazaire ... P.4

Fiches techniques stages ... P.4

Calendrier des sessions nationales ... P.9

Courrier de demande d'autorisation d'absence ... P.10

Fiche d'inscription ... P. 11

“ Pourquoi participer à une session de formation syndicale?

Être représentants du Comité Social et Économique, établir un cahier de revendications crédible et savoir négocier avec son employeur; connaître ses droits pour mieux les exercer… Tout cela s'apprend !

La formation syndicale à Force Ouvrière a été conçue pour répondre aux besoins réels des salariés dans l'exercice de toutes les activités syndicales.

Le nouvel adhérent comme le secrétaire de syndicat, le représentant au CSE comme le conseiller prud'homal y trouveront une session adaptée à leurs besoins.»

UNION DEPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIERE 44
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes - Tél. 02.28.44.19.00 - Demande d'information : slancelot@fo44.fr

Questions-Réponses

Ai-je droit à la formation syndicale ?

Réponse : Oui, tout salarié (art. L.2145-5 du Code du travail) peut bénéficier (sous certaines conditions) de la formation syndicale.

Puis-je participer à une session sans être adhérent(e) à Force Ouvrière ?

Réponse : Non. Pour bénéficier de la formation syndicale, il faut être adhérent(e) (c'est-à-dire : à jour de ses cotisations auprès du syndicat de l'entreprise).

Quand demander le congé auprès de l'employeur ?

Réponse : La demande de congé doit être adressée à l'employeur au minimum un mois avant le début de la formation.

Mon employeur peut-il refuser ma demande ?

Réponse : Oui, mais il doit justifier son refus. Cela peut être le cas quand : – le contingent annuel des jours de formation est atteint dans l'entreprise ; – il existe des raisons de service, mais l'avis conforme du comité d'entreprise est requis ; – il y a un nombre excessif de demandes.

Suis-je rémunéré(e) pendant mon stage ?

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : ***« le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10 ».***

Il n'y a donc pas de perte de salaire, ni de demande de subrogation de la part des employeurs.

Les frais de déplacement, de restauration ou d'hôtellerie sont-ils pris en charge ?

Réponse : Ces frais sont pris en charge, sous conditions, par l'organisme de formation (ou le comité social et économique).

Accident en cours de stage et accident de trajet, que faire ?

Réponse : Les accidents en cours de stage et les accidents de trajet donnent lieu à réparation. La loi a étendu le bénéfice des dispositions de l'article L.412-8 du Code de la Sécurité sociale aux salariés accomplissant une session de formation dans les conditions prévues par les articles L.4616-14, L.2325-44 et L.3142-7 du Code du travail, pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation.

Suis-je tenu(e) à des obligations après le stage ?

Réponse : Non, Force Ouvrière considère que l'indépendance du syndicat et la liberté individuelle sont indissociables. C'est pourquoi il appartient à chaque adhérent de décider seul si son engagement militant l'amène à prendre plus de responsabilités syndicales ou non.

Vais-je revenir à l'école ?

Réponse : Non, les stages sont animés par des militants qui utilisent les outils pédagogiques les plus modernes (powerpoint, vidéos…) dans une démarche interactive où les stagiaires progressent par eux-mêmes, dans un esprit convivial, par des discussions, des recherches individuelles et collectives…

L'inscription en ligne

sur https://www.e-fo.fr/

Procédure d'inscription sur E-Fo disponible auprès de votre secrétaire de syndicat ou de l'Union départementale

Les stagiaires s'inscriront eux-mêmes et en ligne pour tous les stages à l'exception des sessions nationales.

Ces inscriptions seront comme aujourd'hui validées par le syndicat et l'Union départementale.

Ci-contre, un schéma pour appréhender la procédure d'inscription.

CFMS

Via la plate-forme du CFMS, l'adhérent a accès au planning de formation de son UD. Il lui suffit de sélectionner le stage auquel il veut participer et de remplir le formulaire qui apparaîtra à l'écran. S'il n'y a plus de place disponible il en est informé et automatiquement inscrit en liste d'attente.

Sur e-fo, le syndicat et l'union départementale valident ou non l'inscription au stage, et ce, pour chaque adhérent ayant rempli le formulaire.

45

45 jours avant le début du stage, le CFMS procède à la convocation des stagiaires qui auront été préalablement validés par leurs structures. Les convocations seront toutes envoyées par couriel aux stagiaires. Des courriels seront également envoyés aux camarades n'ayant pu être retenus.

Le stagiaire dispose alors de **15 jours** pour transmettre la demande de congé de formation à son employeur afin de respecter les 30 jours de délai prévus par la législation.

UD

Le jour J est arrivé, les stagiaires et l'animateur se retrouveront à l'union départementale pour le stage du CFMS.

Toutes les demandes d'inscription qui ne pourront pas être faites en ligne doivent être impérativement adressées à l'Union départementale **par le secrétaire de syndicat de base**, revêtues de sa signature et du cachet du syndicat pour accord.

L'Union départementale transmettra ces candidatures au **C**entre de **F**ormation des **M**ilitants **S**yndicalistes (CFMS) ou au secteur confédéral concerné pour les sessions nationales.

Le stage intitulé *« Découverte FO et moyens d'action du syndicat »* est un stage de 1er niveau qu'il est **obligatoire** de faire avant les autres.

Le stagiaire ou le secrétaire du syndicat doit demander à son employeur un congé de formation économique, sociale et syndicale **au minimum un mois avant le début de la session** par courrier. Le respect de ce délai est impératif pour ouvrir le droit à la formation. Toutefois, le stagiaire n'est pas obligé, lors de sa demande, de joindre la convocation au stage qui peut lui parvenir après ce délai.

La fiche d'inscription (ci-après, **sauf pour stage CSSCT/SSCT et CSE**) doit être remplie lisiblement et adressée à l'Union départementale de Loire-Atlantique par courrier ou par E-M@il: **slancelot@fo44.fr. Pour les stages se déroulant à l'Union locale de Saint-Nazaire, par courrier ou par E-M@il : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr.**
Condition commune à tous les stages : être adhérent à FO, à jour de ses cotisations.

Les formations en UD

CALENDRIER 2023 - SESSIONS DÉPARTEMENTALES

Sem	Dates 2023	Intitulé du stage	Lieu
10	**Du 6 au 10 mars**	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	**À l'Union départementale de Loire-Atlantique** ***2, place de la Gare de l'État 44200 Nantes***
13	**Du 27 au 31 mars**	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	
14	**Du 3 au 7 avril**	Comité social et économique	
17	**Du 24 au 28 avril**	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
19	**Du 10 au 12 mai**	Je négocie	
23	**Du 5 au 9 juin**	Fonctionnement et communication du syndicat	
24	**Du 13 au 15 juin**	Connaître ses Droits	
26	**Du 26 au 30 juin**	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
39	**Du 25 au 29 septembre**	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
45	**Du 6 au 10 novembre**	Fonctionnement et communication du syndicat	
49	**Du 5 au 7 décembre**	Connaître ses Droits	
50	**Du 11 au 15 décembre**	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
12	**Du 20 au 24 mars**	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	**À l'Union locale de Saint-Nazaire** ***4, rue François Marceau 44600 Saint-Nazaire***
24	**Du 13 au 15 juin**	Je négocie	
38	**Du 18 au 22 septembre**	Fonctionnement et communication du syndicat	
48	**Du 27 nov. au 1er déc.**	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
13	**Du 27 au 31 mars**	AFIP - *Réservé aux conseillers prud'homaux des Conseils de Prud'hommes de Nantes et Saint-Nazaire*	**À l'Union départementale de Laval (53)** ***10, rue du Dr Ferron 53010 Laval***
40	**Du 2 au 4 octobre**	AFIP - *Réservé aux conseillers prud'homaux des Conseils de Prud'hommes de Nantes et Saint-Nazaire*	

■ DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT

Cette formation est incontournable, véritable porte d'entrée dans le syndicalisme Force Ouvrière. Tu y découvriras l'histoire du mouvement ouvrier, de notre organisation, mais aussi les principes qui guident l'action des militants Force Ouvrière.

Ce stage te permettra de comprendre le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Il te donnera aussi les clés pour comprendre le fonctionnement de nos structures et des Instances Représentatives du Personnel et ainsi savoir les mobiliser au mieux pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Cette formation est également celle qui te permettra d'accéder à toutes les formations que tu trouveras dans ce catalogue.

Méthode pédagogique

- Appropriation de la connaissance par des travaux de recherche individuelle et collective
- Discussions et échanges

Programme

- Rapport des forces dans l'entreprise
- Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action
- Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales
- L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO
- L'action syndicale revendicative
- Organisation et répartition du travail syndical
- L'actualité sociale, économique et syndicale

Nombre de stagiaires : 12 min - 20 max
Durée du stage : 5 jours
Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique et UL de Saint-Nazaire
Prérequis : Être adhérent Force Ouvrière et manifester un intérêt pour l'action syndicale.

Les formations en UD

JE NÉGOCIE

La négociation est un mot qui est couramment utilisé lorsque l'on est délégué syndical, c'est d'ailleurs l'une des fonctions prédominantes aujourd'hui.

La négociation est également un mot plein de mystère, quelle recette miracle pourra nous permettre d'obtenir plus de la part du patron ?

Dans ce stage, tu apprendras à construire les conditions qui pourront te permettre d'obtenir de meilleurs résultats.

Une méthodologie te sera également enseignée, elle te permettra de bien préparer ta négociation, car s'il y a un seul secret pour la «réussite» d'une négociation, c'est bien de la préparer. acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter.

Méthode pédagogique
- Études de cas
- Mise en situation
- Échanges

Programme
Les trois phases de la négociation :
- Avant : documentation, stratégies, délégation...
- Pendant : écoute, argumentation...
- Après : suivi, communication...
- La représentativité.

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max
Durée du stage : 3 jours
Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique et UL de Saint-Nazaire
Prérequis : Avoir effectué le stage *«Découverte de FO et moyens du syndicat».*
S'adresse principalement aux délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.

DÉCOUVRIR L'ÉCONOMIE

L'économie est devenue incontournable dans le débat public. Sous le prétexte de «règles» économiques, les gouvernements successifs tentent de justifier l'injustifiable.

Toutes les réformes de ces dernières décennies ont été menées sous le prisme… de l'économie.

Il est donc important pour les militants Force Ouvrière d'appréhender et de s'approprier des notions élémentaires de cette discipline.

Ainsi, un militant qui aura suivi ce stage pourra comprendre et expliquer les orientations essentielles de la confédération et construire des revendications dans l'entreprise afin de les négocier.

Session non programmée en 2023 à l'UD 44

Méthode pédagogique
- Appropriation de la connaissance par des travaux de recherche individuelle et collective
- Discussions et échanges

Programme
- Qu'est-ce que l'économie ?
- Quels sont les besoins économiques de l'individu ?
- Le terrain économique

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max
Durée du stage : 3 jours
Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique
Prérequis : S'adresse principalement aux délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE.

■ CONNAÎTRE SES DROITS I

S'adresse aux salariés du secteur Privé uniquement

Lorsque l'on vient en aide aux collègues, il est important de pouvoir se fonder sur la réglementation et la législation.

L'objectif est donc que tu puisses plus facilement rechercher les informations dont tu as besoin dans le Code du travail et la convention collective dans ton activité quotidienne de syndicaliste.

Cette formation te permettra aussi de connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles.

Pour suivre la session, tu devras te munir de ta convention collective et d'un code du travail.

Méthode pédagogique
- Études de cas et échanges d'expérience

Programme
- Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques
- Utilisation de la convention collective et du Code du travail
- Mises en pratique à partir de cas concrets.

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max
Durée du stage : 3 jours
Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique
Prérequis : Avoir effectué le stage *«Découverte de FO et moyens du syndicat».* Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la fonction publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.

■ CONNAÎTRE SES DROITS II

Session non programmée en 2023 à l'UD 44

Comme son nom l'indique, il s'agit de la continuité du stage «Connaître ses droits I».

Le juridique est devenu, il y a longtemps maintenant, une discipline importante pour la défense des salariés. C'est pourquoi le stage «Connaître ses droits II» prolongera le premier niveau.

Il te permettra de conseiller et d'orienter les camarades des syndicats, au sein des unions départementales ou unions locales, afin de faire respecter les droits des salariés, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Méthode pédagogique
- Études de cas et travaux de groupe

Programme
- Rappel sur le maniement du Code du travail et de la convention collective
- Organisation judiciaire en France
- Les raisons et les conditions de recours à une juridiction
- Le raisonnement juridique et la méthode d'analyse
- La rupture conventionnelle

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max
Durée du stage : 5 jours
Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique
Prérequis : Avoir effectué les stages *«Découverte FO et moyens d'action du syndicat»* et *«Connaître ses droits I».* Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'union départementale pour assurer une permanence syndicale.

Les formations en UD

■ FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT
(Fusion des stages Fonctionnement et outils du syndicat + Communication orale)

Objectifs de la formation
- Connaître les statuts du syndicat
- Acquérir les bases de trésorerie
- Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter
- Conduire une réunion
- Maîtriser la communication écrite (tracts, page Facebook, E-M@il, etc.)

Méthode pédagogique
- Lecture et explication des statuts
- Travail en commun sur les obligations légales de trésorerie, rédaction de tracts, etc.
- Jeux de rôle (rencontre avec son employeur, etc.)

Programme
À travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite et orale dans le cadre de son mandat syndical.

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max
Durée du stage : 3 jours
Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique
Prérequis : Avoir effectué le stage *«Découverte de FO et moyens du syndicat»* et avoir une fonction dans le bureau syndical ou en passe de le devenir.

■ COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

S'adresse aux salariés du secteur Privé uniquement

La fusion des Instances Représentatives du Personnel en une seule a modifié de façon importante le fonctionnement de la représentation des salariés.

Ce stage te donnera les clés de compréhension du CSE. Que tu sois novice ou expérimenté, nous te donnerons les outils qui te permettront «d'exploiter » tous les rouages pour être le plus efficace possible dans ton mandat.

En tant que représentant du personnel au CSE, tu auras donc pour objectif de comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation Force Ouvrière.

Méthode pédagogique
- Topos théoriques, exercices individuels, tests et questionnaires, travaux de groupes, jeux de rôle,...

Programme
- Origines
- Fonctionnement du CSE
- Élections

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max
Durée du stage : 5 jours
Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique
Prérequis : Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage *«Découverte de FO et moyens d'action du syndicat»* sinon s'engager à le faire. Être membre titulaire du CSE. Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS.
IMPÉRATIF : être pris en charge par le CSE

CSSCT / SSCT

Le CHSCT n'est plus, place désormais à ces .nouvelles instances que sont la CSSCT et la SSCT.

Pour rappel, Force Ouvrière revendique le retour des CHSCT.

Pour autant, nous devons désormais utiliser les moyens dont nous disposons pour préserver la santé des salariés.

Dans ce stage, nous te transmettrons les éléments nécessaires pour que tu puisses appréhender ton rôle en matière de santé/ sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation Force Ouvrière.

S'adresse aux salariés du secteur Privé uniquement

Méthode pédagogique
- Études de cas particuliers et mises en situation
- Éxposés et échanges

Programme
- La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT) source de revendications
- Rappel des positions Force Ouvrière en matière d'hygiène et de sécurité
- Historique de la prévention des risques professionnels
- La mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des instances de représentation du personnel en matière de santé et de sécurité
- La SSCT et les organismes de prévention
- La SSCT accidents du travail et maladies professionnelles
- La SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max
Durée du stage : 3 jours
Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique
Prérequis : Avoir effectué le stage *«Découverte de FO et moyens du syndicat»* ou s'engager à le faire et être membre du CSSCT/SSCT.
Être pris en charge par l'employeur.

TRAVAIL ET HANDICAP ORGANISÉE PAR LA CONFÉDÉRATION - MISSION HANDICAP

La participation active de FO lors Lors de la concertation relative à la réforme de la politique d'emploi des personnes handicapées ouverte depuis le 15 février 2018 a conduit à quelques avancées significatives.
Objecif : accompagner, défendre les travailleurs handicapés. Agir pour l'emploi des personnes handicapées.

Programme
- Le rôle de FO
- Tour d'horizon du handicap
- Le travailleur handicapé
- L'obligation d'emploi dans le secteur privé
- Les interlocuteurs du handicap
- Comment aborder le handicap dans la négociation

Session non programmée en 2023

Nombre de stagiaires : 10 min - 15 max
Durée du stage : 3 jours
Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique
Prérequis : Avoir suivi le stage *« Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ».* Avoir suivi si possible le stage « CHSCT » ou CSE/CSSCT. S'adresse principalement aux DS, membres du CSE, référents Handicap, membres des commissions Handicap (UD, FD, CE, CREFOP), membres CDAPH et CDCA (formation PH)

Les sessions nationales

CALENDRIER 2023 - SESSIONS NATIONALES

Sem	Dates 2023	Intitulé du stage	Lieu
3	Du 15 au 20 janvier	Négociation collective	INSTITUT DU TRAVAIL UNIVERSITÉ DE STRASBOURG 39, avenue de la Forêt Noire 67000 STRASBOURG
4	Du 22 au 27 janvier	Négociation collective	
6	Du 5 au 10 février	Actualités juridiques	
10	Du 5 au 10 mars	Politique de l'Emploi	
13	Du 26 au 31 mars	AFIP - Conseillers prud'homaux	
18	Du 2 au 5 mai	Comité Social et Économique	
23	Du 4 au 9 juin	Défenseurs syndicaux devant les Prud'hommes	
26	Du 25 au 30 juin	AFIP - Conseillers prud'homaux	
38	Du 17 au 22 septembre	Organisation du travail	
41	Du 8 au 13 octobre	Assurance chômage	
45	Du 5 au 10 novembre	Discrimination	
47	Du 17 au 24 novembre	Défenseurs syndicaux devant les Prud'hommes	
49	Du 3 au 8 décembre	AFIP - Conseillers prud'homaux	
3	Du 16 au 20 janvier	Approche des outils numériques dans la formation	INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL (ISST) Université Paris 1 PANTHÉON SORBONNE
6	Du 6 au 10 février	AFIP - Thématique non définie	
7	Du 13 au 17 février	Administrateurs salariés	
9	Du 27 février au 3 mars	Actualités juridiques	
12	Du 20 au 24 mars	ESS	
21	Du 22 au 26 mai	Organisation du Travail	
24	Du 12 au 16 juin	Négociation collective	
27	Du 3 au 7 juillet	Discrimination	
37	Du 11 au 15 septembre	Rémunération	
40	Du 2 au 6 octobre	Comité Social et Économique	
41	Du 9 au 13 octobre	Formation professionnelle continue	
43	Du 23 au 27 octobre	International	
47	Du 20 au 24 novembre	AFIP - Thématique non définie	
50	Du 11 au 15 décembre	Sciences de l'éducation - Se crédibiliser	

Se renseigner des conditions à remplir auprès de Sonia : slancelot@fo44.fr

MODÈLE DE LETTRE
Demande d'autorisation d'absence pour congé de formation économique et sociale et de formation syndicale

SECTEUR PRIVE

À adresser à l'employeur au moins un mois avant le début du stage

Nom-Prénom

EMPLOYEUR

Lieu et Date

Lettre recommandée + A.R

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (Article L2145-5 du code du travail), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du … au … /…/2023, soit … jours d'absence, pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE.

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10 ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom-Prénom

SECTEUR PUBLIC

À adresser à l'employeur au moins un mois avant le début du stage

Nom-Prénom

EMPLOYEUR
Lieu et Date

Lettre recommandée + A.R

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (Article 21) et les décrets n°2004-1193 du 9 novembre 2004 (fonction publique de l'Etat), n°2007-148 du 2 février 2007 (fonction publique hospitalière) et n°94-191 du 4 mars 1994 (fonction publique territoriale) j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du … au … /…/2023 pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom-Prénom

A REMPLIR RECTO/VERSO

DEMANDE D'INSCRIPTION AU STAGE

Intitulé du stage :

.....

Du :	au :	A :

Tous les champs doivent être remplis. Cette demande d'inscription doit être signée et datée par le demandeur et le Secrétaire du syndicat. Puis, elle doit être transmise à l'Union Départementale et/ou à la Fédération Nationale.

CONDITIONS D'ACCES POUR PARTICIPER AU STAGE

Cf Prérequis dans le *Guide de la formation syndicale 2023*

DONNEES PERSONNELLES

MR, MME	NOM :	Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse précise :

A retourner à l'UD
2 mois avant le début du stage

Code Postal :	Ville :

Téléphone :	Email (obligatoire) :

IBAN : **Joindre obligatoirement un RIB original (ou un RIP)**

DONNEES PROFESSIONNELLES

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :	Ville :

Téléphone professionnel :

Nombre de salariés dans l'entreprise : ***Situation d'activité*** : Actif CDI ☐ Autre ☐

Secteur d'activité : Fonction publique ☐ Privé ☐

SYNDICAT LOCAL

Année d'adhésion à FO :	Syndicat local :
Union départementale :	Fédération :

Fonctions Syndicales :

Secrétaire de syndicat ou de section syndicale ..... ☐
depuis le ☐

Trésorier de syndicat ou de section syndicale ..... ☐
depuis le ☐

Membre du bureau du syndicat ..... ☐

Membre du bureau ou de la CE
de la Fédération de l'UD. ou de l'UL..... ☐

Délégué syndical ..... ☐

Délégué syndical central ..... ☐

Représentant syndical au CSE ..... ☐

Représentant syndical au CSEC ..... ☐

Défenseur devant les prud'hommes ..... ☐

Conseiller du salarié ..... ☐

Fonctions électives :

Membre du CSEC ..... ☐

Membre du SSCT / CSSCT ..... ☐
depuis le ☐

Membre du CSE ..... ☐

Membre du CT ..... ☐

Membre du CTE ..... ☐

Conseiller prud'hommes : ..... ☐

Autres ..... ☐

Autres :

As-tu déjà participé à des stages ? oui ☐ non ☐

si oui, précise le ou les stages que tu as déjà effectué(s) :

•	Année :
•	Année :
•	Année :
•	Année :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé (www.e-fo.fr) par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant une période de 10 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier directement dans votre compte e-FO ou en nous contactant soit par mail : fichier@force-ouvriere.fr, soit par téléphone : 01 40 52 86 40.

ACCORDS

	Date	Signature ou **cachet obligatoire pour UD et/ou Fédération**
Stagiaire		
Syndicat		
UD Et/ou Fédération		